

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 28. Septembre 1842.

262

Direction
des
Beaux-Arts.

1 Bureau.

Compte des Recettes et
Dépenses de l'Académie de
France à Rome du 1^{er} Juin
au 31 Juillet 1842.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu
la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire
le 31. Août dernier, et par laquelle vous me
transmettiez le bordereau récapitulatif des dépenses
de l'Académie de France à Rome depuis le 1^{er}
Juin jusqu'au 31 Juillet 1842.

L'examen de ce bordereau et des pièces
qui l'accompagnaient, a donné lieu aux rectifications
suivantes :

Les dépenses de l'École de Rome, du
1^{er} Juin au 31 Juillet 1842, se sont élevées à
la somme de $17,846 = 99^{\circ}$.

Mais attendu qu'au paragraphe 2^e -
nourriture & représentation - l'allocation
pour la table du Directeur figurait en
dépenses pour 3 mois, en raison de $374 \frac{1}{2}$
l'un - c. $1122 \frac{1}{2}$.

Etant que votre quittance
collective, jointe au bordereau, ne
comprend réellement que les mois
de Juin et de Juillet 1842 montant ensemble à $728 \frac{1}{2}$.

Différence en plus $374 \frac{1}{2}$.

En conséquence les dépenses

135

M. le Directeur de l'Académie de France à Rome.

justifiées de l'Académie, depuis
le 1^{er} juin jusqu'au 31 juillet 1842,
ne sont plus que de
pour cette différence de 2,527 f^{cs} doit être
être distraites du Bordereau.

Vous avez touché chez le
Banquier Carbonis :

le 20 juin 1842	-	10,000	
le 23 juillet 1842	-	10,000	- - - 20,000 f ^{cs} "

Le où il résulterait un
excédent de recette à justifier de - - - 2,527 f^{cs} 41^{cs}.

Mais, attendu que le
Bordereau que vous avez fourni
précédemment présentait un
excédent de dépense de 2,204 f^{cs} 46^{cs}.
réduit à 1804 f^{cs} 46^{cs} par suite
d'une rectification que je vous ai
fait connaître par ma lettre du 26.
Nov 1842 de - - - 1804 f^{cs} 46^{cs}.

Vous avez encore à justifier,
sur le montant de crédits mis
à votre disposition en 1842, d'une
somme de - - - 722 f^{cs} 95^{cs}.

Je vous prie, Monsieur le Directeur de
vouloir bien vous conformer, pour l'établissement

du prochain Bordereau que vous aurez à fournir,
aux rectifications ci-dessus indiquées.

Agitez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
Secrétaire d'Etat de l'Instruction
Publique, chargé par intérim du
Département de l'Intérieur.

J. Mennier